



Base Nautique du Salagou

Ecole de Voile - Siège social : Domaine de Coudougnès 34700 Les Plans

04 67 44 43 97 / 06 52 71 01 61 / base.nautique.salagou@gmail.com

www.base-nautique-salagou.com

Siret : 820 277 515 00012 APE : 9329Z

BULLETIN D'ADHESION

- Saison 2019 -

Nom, Prénom :
Né(e) le :/...../.....
Adresse : N° rue
Code postal : Ville
Tél. : - mail :

COTISATION avec mise à disposition gratuite du matériel nautique.

Famille	Remplir le cadre « FAMILLE ci-dessous »	210 €	la 1 ^{er} personne <input type="checkbox"/>
Individuelle Adulte		210 €	<input type="checkbox"/>
Adhérent Actif		25€	
Adhérent Propriétaire	Catamaran 210€ Dériveur 200€ PAV/Canoë 100€		
Licence Régatier	incluse pour les voiliers (56€)		
Attention le tarif propriétaire est pour un bateau. Voir avec le Rtg pour un bateau supplémentaire.			

FAMILLE (Conjoint et enfants à charge)

Tarif par membre supplémentaire composant la famille (obligatoire pour utiliser le matériel nautique du club)

Conjoint et enfant majeur à charge 90 € Enfant (- de 18 ans) 65 €

NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../.....€
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../.....€
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../.....€
NOM	Prénom.....	Date naissance...../...../.....€

STATIONNEMENT DES BATEAUX ET REMORQUES DE PROPRIETAIRES

Attention ! Le matériel laissé au club doit être assuré par son propriétaire.

Remorque	Marque.....	immatriculation.....	Gratuit
Bateau ou PAV	Type.....	couleur..... N° voile.....	Gratuit
Bateau supplémentaire	Type.....	couleur..... N° voile.....	€

MONTANT A REGLER par chèque à l'ordre de Base Nautique du Salagou

Cotisation..... € + Famille.....€ + Bateau supp€	Total =.....€
--	---------------

L'adhérent s'engage pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- à ce que chacun sache nager 50 mètres, (25 mètres enfants – de 16 ans) et soit capable de s'immerger.
- à ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique des activités nautiques (voile, canoë).
- à avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (R.I.) qui lui a été remis ce jour (notamment l'Art N°4)
- à s'interdire de naviguer avec un enfant de moins de 6 ans, ou de le faire naviguer seul.
- à accompagner ou faire encadrer un enfant de moins de 12 ans.

L'adhérent déclare pour sa personne ainsi que pour l'ensemble de sa famille mentionnée ci-dessus, qu'il représente :

- naviguer sous sa responsabilité entière conformément au R.I.
- autoriser la B.N.S. à utiliser et exploiter des images les représentants, pour la réalisation de supports de communication faisant l'objet d'une diffusion (publicités, site internet, etc....).

Le : / 2019 à Lodève

Signature de l'adhérent.

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du responsable du club

Nom, Prénom

Bulletin à retourner dûment